

# Le Courrier d'Angola

NEWSLETTER DE L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA EN SUISSE • AOÛT-SEPTEMBRE 2004



## Négociations entre Endiama et De Beers

Le gouvernement angolais a autorisé la société angolaise de production de diamants, *Endiama*, à entamer des négociations avec son homologue sud-africain *De Beers*, en vue de discuter des termes et conditions du nouveau contrat de partenariat entre les deux firmes.

Un communiqué de presse rendu public à l'issue d'une réunion du Conseil des ministres indique que l'organe collégial du gouvernement angolais a été informé des termes du processus d'arbitrage entre la société sud-africaine, d'une part, et l'État angolais et la société *Endiama*, d'autre part.

Selon le président du Conseil d'Administration d'*Endiama*, M. Arnaldo Calado, cette décision ouvre maintenant de «bonnes perspectives» pour *Endiama*, qui veut renforcer sa présence dans le monde des diamants.

## L'Angola favorable à un fonds contre la famine

Le Président angolais a encouragé l'initiative de la création d'un fonds spécial pour lutter contre la famine et a exhorté la communauté internationale «à apporter tout son appui afin de le rendre plus réel et faisable».

Dans un message adressé, le 20 septembre, aux leaders du monde qui ont participé au forum sur la famine et la pauvreté, à New York, le chef de l'État a manifesté sa conviction que le fonds favorisera la concentration des efforts sur l'éradication de la pauvreté, de l'analphabétisme, des maladies et du sous-développement dans le monde.

«L'Angola aussi partage cet avis, même s'il s'agit en premier lieu d'une responsabilité de son gouvernement, et nous appelons la communauté internationale à prendre des mesures urgentes et vigoureuses qui aideront à vaincre ces fléaux et à établir les relations économi-

ques avec les autres pays sur la base de l'égalité et de la réciprocité des avantages», lit-on dans le message.

Le chef de l'État angolais affirme que la propagation du VIH/SIDA menace, dans les prochaines années, de réduire à moins de la moitié la population de plusieurs pays sous-développés si des efforts ne sont pas déployés ni des ressources financières mises à disposition de ces pays pour sa prévention et son traitement.

M. Dos Santos relève le «vigoureux effort» de son homologue brésilien, M. Luiz Inácio Lula da Silva, instigateur de la rencontre, «pour éradiquer la pauvreté et la famine dans le monde».

À l'issue du sommet, plus de cent pays, dont l'Angola, ont signé la «Déclaration de New York» destinée à lutter contre la famine et la pauvreté.

## Luis Sambo élu directeur de l'OMS pour l'Afrique

Le médecin angolais Luis Sambo a été élu, le 2 septembre, à Brazzaville, au poste de directeur régional de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour l'Afrique et succédera au Malien Ibrahim Samba.

M. Luis Sambo prendra ses fonctions à ce poste en février 2005. Il a obtenu 32 des 46 voix devant ses trois concurrents, notamment le Burundais Deogratias Barakamfiye (7 voix), le Swazis Phetsile Kholekile (2 voix) et l'Ougandais Francis Gervase (4 voix).

Le scrutin pour le poste de l'OMS a été précédé par la présentation, par les quatre concurrents, de leur programme de travail devant un jury constitué par des chefs de délégations de 45 pays.

Dans son programme, M. Sambo a accordé une attention spéciale au développement des systè-



M. Luis Gomes Sambo.

mes de santé, des programmes de santé et des partenariats ainsi qu'à la mobilisation des ressources. Il a prôné également le leadership, la motivation et l'opérationnalité du système technique de l'OMS/Afrique, de même que la rénovation et la gestion de l'avenir de l'organisation.

M. Luis Sambo travaille dans la santé publique depuis vingt-cinq ans, ayant déjà occupé diverses fonctions institutionnelles, dont celle de vice-ministre angolais de la Santé. Actuellement, le nouveau directeur de l'OMS/Afrique assume les fonctions

de directeur de gestion des programmes au Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, où il est responsable de l'élaboration des stratégies et de la coordination des programmes techniques pour l'assistance des pays de la région australe.

## Rencontre des cadres angolais de la diaspora

Une rencontre des cadres angolais de la diaspora aura lieu dans la capitale angolaise, du 6 au 11 novembre prochain. La rencontre, dont l'objectif est d'encourager les Angolais vivant à l'étranger à participer au développement du pays, se tiendra sous le thème «Tous pour un Angola meilleur». La rencontre sera divisée en deux volets, dont la première traitera de la «Réalité des cadres dans la diaspora», «La paix et la réconciliation nationale» et «Des stratégies du marché d'emploi et de développement national». Le second sera basé sur des visites de constatation dans les provinces de Malanje (Nord), Lunda-Sul (Nord-Est), Kwanza-Syk (Littoral centre), Bengo (Nord), Bié (Centre) et Moxico (Est).



## Jean Paul II reçoit les évêques de l'Angola et Sao Tomé

Les évêques de la Conférence épiscopale d'Angola et Sao Tomé (CEAST) se réuniront, du 20 au 27 octobre prochain, avec le Pape Jean Paul II au Vatican pour l'informer des progrès et difficultés de l'Église catholique au niveau national. Selon une source du Vatican et de la CEAST, au cours de cette réunion baptisée "AD LIMINA", seront également abordées les interventions de l'Église dans le cadre religieux et social. Selon la même source, leur programme de séjour prévoit aussi une retraite sur l'île de Sardaigne, ajoutant que, avant de partir pour Rome, ils participeront à la réunion des évêques d'Afrique Australe qui se tiendra à Harare du 11 au 15 octobre.



Jean Paul II

## Le gouvernement adopte le calendrier indicatif des tâches électorales

Le Conseil des ministres a adopté, le 15 septembre, le calendrier indicatif des tâches électorales.

Pour la mise en application de ce projet, selon un communiqué de l'organe collégial du gouvernement, «le budget général de l'État de l'année en cours consacre une somme à des tâches liées à l'administration et à l'organisation» des prochaines élections. Ces tâches comprennent le prélèvement des données démographiques, la réhabilitation des installations d'appui au

processus du registre électoral, l'évaluation et la quantification des besoins technico-matériels.

La consolidation de la couverture nationale des télécommunications administratives et la réinstallation des bureaux d'appui au processus électoral dans les provinces, municipalités et communes figurent également parmi ces tâches.

Le gouvernement angolais s'est engagé à organiser des nouvelles élections d'ici à septembre 2006.

## L'avenir de la Commission constitutionnelle remis à la session plénière du Parlement

L'avenir de la Commission constitutionnelle, dont les travaux se trouvent bloqués depuis l'abandon de celle-ci par les partis de l'opposition, sera décidé en session plénière à la deuxième quinzaine du mois d'octobre.

Suite à cette décision prise par la Commission permanente du Parlement, son porte-parole, M. André Paulo, a souligné que «l'Assemblée nationale est l'unique organe souverain habilité à prendre une décision sur la poursuite ou non des activités de cette structure».

Le 12 mai 2004, les partis de l'opposition ont abandonné les travaux de la commission qui prépare le projet de nouvelle Constitution nationale, en demandant la fixation du calendrier électoral.

Le 30 septembre, les partis de l'opposition parlementaire (UNITA, PRS, FNLA, PLD, PAJOCA, PDP-ANA, FPD) ont remis au président du Parlement six avant-projets de lois et un code de conduite consacrés à la préparation des prochaines élections générales en

Angola. Lesdits projets étaient souscrits par l'opposition parlementaire et par les POC (Partis de l'opposition civile, non parlementaire).

Pour sa part, le MPLA (parti au pouvoir en Angola) ferait publier, aux pages du quotidien «Jornal de Angola» et sur Internet l'avant-projet de Constitution élaboré par la Commission constitutionnelle, tout en déclarant que cet acte visait à instaurer la transparence sur les travaux de la Commission constitutionnelle et en défendant le principe du traitement et de l'approbation des matières constitutionnelles dans le cadre du Parlement.

Élaboré par des cadres nommés par tous les partis représentés au sein de la Commission, l'avant-projet de la Constitution est encore un texte technique à améliorer.

*Lire l'avant-projet de la Constitution et les noms des partis politiques angolais en*  
[www.courrier-ambang.ch](http://www.courrier-ambang.ch)

## Manœuvres militaires « Felino 2004 »

La localité de Cabo Ledo, située à 110 km au sud de Luanda, accueillera, du 12 au 26 octobre, la 5e édition des exercices militaires des pays de la Communauté de langue portugaise (CPLP), baptisés «Felino 2004». Six cent militaires des diverses armes représentant l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, le Portugal, Sao Tomé et Príncipe,

le Mozambique, la Guinée-Bissau et le Timor Oriental participeront à cette opération.

Ce genre d'exercice vise à la création d'une force multinationale capable d'intervenir dans différentes missions internationales, notamment pour le rétablissement de la paix et l'aide humanitaire en cas de sauvetage.

## La croissance économique en 2005 pourrait atteindre 11,7%

La croissance économique en 2005 serait d'environ 11,7% du PIB, en conséquence de l'augmentation de la production du pétrole et du taux dans les secteurs de l'agriculture, la sylviculture, la pêche, la construction et des travaux publics, a annoncé le gouvernement angolais.

L'inflation prévue pour 2005 serait de 15%, tandis que la balance des transactions courantes devrait enregistrer un solde positif de près de 570 millions de dollars, vu l'augmentation rapide du volume des exportations par rapport à celui des importations.

Selon le gouvernement, ces projections du futur budget général de l'État accentuent une rupture avec un cycle économique qui s'est terminé en 2002.

Le 29 septembre, le Conseil des ministres a fait une «première ébauche» de la proposition de Programme général du gouvernement pour 2005/2006 et du Projet de budget général de l'État pour 2005. Le Conseil a estimé que la proposition du programme «traduit la volonté du gouvernement, d'aug-



La pêche contribuera à la croissance de l'économie

menter le bien-être de la population à travers la mise en oeuvre de la Stratégie de la lutte contre la pauvreté, en assurant l'amélioration des conditions de vie des personnes les plus défavorisées, principalement par la mise en pratique des politiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la sécurité alimentaire et de la réhabilitation des infrastructures économiques et sociales».

## Institutionnalisation du Fonds de réserve du Trésor national

Le 8 septembre, la Commission permanente du Conseil des ministres a consacré une réunion aux effets de la hausse du prix du pétrole sur la situation économique et financière angolaise. À l'issue de cette session, la Commission a décidé d'institutionnaliser le Fonds de réserve du Trésor national, un mécanisme permettant de préserver les «bénéfices significatifs» provenant de la hausse du prix du pétrole. La gestion du fonds sera assurée par la Banque Nationale d'Angola (BNA) et son utilisation dépendra des directives et orientations de la Commission permanente du CM.

La Commission permanente a conclu que «l'on a enregistré des bénéfices significatifs résultant de l'augmentation du prix du pétrole». Concernant les blocs pétrolifères d'exploration plus récente, la hausse du prix du pétrole vérifiée «ne produira pas de revenus monétaires pour la société nationale des hydrocarbures, la Sonangol, tant que l'on n'aura pas atteint le stade de la récupération des investissements réalisés», mais, en ce qui concerne le produit de l'impôt, selon la Commission permanente, «il y a eu un accroissement des recet-

tes, dont l'impact budgétaire est réduit par l'exécution de la rubrique des subsides aux combustibles, outre la limite annuelle fixée».

En conséquence, dans le cadre des mesures de transparence de la gestion publique, la Commission permanente a orienté la promotion des actions pour éclaircir l'impact de la hausse du prix du pétrole brut dans le cadre du budget de l'État de 2004.

Après la session, le ministre des Finances, M. José Pedro de Morais, a indiqué que le Fonds de réserve fonctionnera à partir du prochain budget général de l'État et canaliserait fondamentalement les bénéfices enregistrés au niveau de la collecte fiscale. Sans toutefois préciser le montant, il a souligné qu'il existe déjà des recettes du premier semestre 2005, indiquant qu'au cas où les prix se maintiendraient à ce niveau, «il y aurait un enregistrement des bénéfices significatifs pour le budget dans les prochains six mois». Concernant le service de la dette, le ministre a dit que les bénéfices résultent du fait que l'Angola a contracté des emprunts sur la base d'un prix de référence du baril de pétrole.

## Baisse de l'inflation

Au premier semestre 2004, l'Angola a enregistré une plus forte baisse de l'inflation que durant la même période des années antérieures. Cette constatation a été faite, le 15 septembre, par le gouvernement lors de l'appréciation du rapport d'évaluation de la gestion macroéconomique. Le gouvernement a aussi noté «la bonne marche de la stratégie de stabilisation de l'économie nationale entamée l'année dernière». Selon le gouvernement, l'exécution du budget général de l'État au cours du premier semestre a été «positive» par suite du prix élevé du pétrole. A cet effet, le Ministère des Finances et la BNA ont été chargés de présenter un programme monétaire et fiscal d'ici à la fin de l'année.

## Accroissement des zones agricoles

Durant la campagne agricole 2002/2003, l'Angola a enregistré un accroissement de 19,3% de la superficie des terres agricoles par rapport à 2001/2002, a annoncé, le 15 septembre, à Luanda, le Ministère angolais de l'Agriculture et du Développement rural.

Le ministère a précisé que, durant la campagne agricole 2002/2003, la superficie globale est passée de 2.373.933 à 2.832.765 hectares. Ce résultat est le fruit d'un plus grand engagement des familles dans les activités agricoles et de l'augmentation des superficies des champs. Les agriculteurs ont également bénéficié de l'approvisionnement technique matériel (ATM) nécessaire, a indiqué le ministère.

Par rapport à la dernière campagne agricole, celle de 2003/2004 s'est soldée par une augmentation de 29,5% de la production de céréales, notamment de maïs, mil, millet et riz, sur une superficie de 1.384.643 hectares, contre 1.069.177 hectares en 2001/2002. La production de légumes (haricots et arachides) a augmenté de 32,1%, tandis que la superficie réservée aux tubercules (manioc, pomme de terre et canne à sucre) est passée de 922.067 à 942.588 hectares, soit une hausse de 2,2%.

# Sayovo remporte trois médailles d'or à Athènes

L'athlète angolais José Sayovo a remporté trois médailles d'or en athlétisme aux Jeux paralympiques d'Athènes.

L'Angolais a remporté les médailles d'or dans les épreuves de 100, 200 et 400 mètres, outre le record mondial établi dans ces trois spécialités.

Grâce aux trois médailles d'or remportées par Sayovo, l'Angola a terminé au 39<sup>ème</sup> rang des Jeux paralympiques d'Athènes 2004.

Le pays a devancé la Suisse (2 médailles d'or, 6 d'argent et 8 de bronze), le Portugal (2 médailles d'or, 5 d'argent et 5 de bronze), le Maroc (2 médailles d'or et 4 d'argent) et



Le recordman mondial d'athlétisme José Sayovo.

Cuba (2 médailles d'or, 2 d'argent et 7 de bronze).

Le Rwanda a terminé 72<sup>ème</sup> et dernier du classement, L'Afrique du sud a été la meilleure équipe africaine, à la 13<sup>ème</sup> place, et la Chine a remporté la compétition, à laquelle ont

participé des athlètes de 72 pays.

Durant l'épreuve des 100 m, Sayovo a battu le record mondial, avec 11.37 s et remporté la médaille d'or. Il a gagné la finale des 200 m avec un temps de 22,76 s et a

établi un nouveau record mondial sur le 200 m avec un temps de 23,04 s (24.64 s). Sur le 400 m, l'athlète a fait un temps de 51,09 s, tout en améliorant de 51,29 s à 50,03 s son propre record mondial établi en 2003 au Canada.

# L'Angola paye sa dette au Portugal

L'Angola a payé 455 millions de dollars au Portugal dans le cadre du remboursement de sa dette envers ce pays. Selon la convention signée entre les deux pays, le Portugal s'est engagé, à travers sa compagnie d'assurance de crédit COSEC, à couvrir les risques de crédits liés à l'exportation de ses biens et services, tandis que l'Angola a garanti le bon paiement et la transparence des sommes provenant de ces importations.

## Ligne de transport d'énergie reliant cinq pays africains

Deux accords pour la construction d'une ligne de transport d'énergie reliant l'Angola, la RD du Congo, la Namibie, le Botswana et l'Afrique du Sud seront signés cette année.

La ligne à haute tension, d'une longueur de 3.000 km, ira du barrage d'Inga, en RDC, où sera construite une centrale de 3.500 mégawatts, à l'Afrique du Sud, en passant par l'Angola, la Namibie et le Botswana.

Ce projet de liaison des réseaux

électriques nationaux est évalué à environ quatre milliards de dollars américains.

Les sociétés nationales d'électricité de la RDC, **SNEL**, de l'Angola, **ENE**, de la Namibie, **NamPower**, du Botswana, **BPC**, et d'Afrique du Sud, **Eskom**, seront engagées dans le projet qui permettra à l'Angola de développer les potentiels du fleuve Kwanza, dont la capacité de production d'énergie est évaluée à 6.700 mégawatts.

## Plus d'un million d'enfants sont retournés à l'école

Plus d'un million d'enfants sont retournés à l'école en Angola depuis 2003, estime le rapport national angolais présenté le 9 septembre à la 47<sup>ème</sup> session de la Conférence internationale sur l'Éducation. Le rapport souligne que l'année 2003 a été, depuis l'indépendance de l'Angola, «le première année scolaire où l'enseignement a été vraiment étendu à tout le territoire nation-

nal». Le nombre d'élèves dans le primaire (jusqu'à la quatrième classe), de 1.117.047 en 2000, est passé à 2.172.772 en 2003. Le nombre des enseignants a lui aussi augmenté.

Selon le rapport, 51% de la population du niveau de base régulière (jusqu'à la huitième classe) est constitué par des jeunes filles. 40% des enseignants sont des femmes.

NEWSLETTER DE L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE D'ANGOLA EN SUISSE •

Ambassade de la République d'Angola et Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Adresse: Rue de Lausanne 45-47  
1201 Genève

Téléphone : 022.738.03.80

Télécopie : 022.738.03.82

E-Mail: courrier-ambang@bluewin.ch

Webpage: www.courrier-ambang.ch

Impression: Imprimerie Voltaire

Centre Commercial de la Poterie  
01210 Ferney-Voltaire (France)

## L'Angola applique la Convention des droits de l'enfant

Le gouvernement angolais est déterminé à mettre en application la Convention des droits de l'enfant. C'est ce qu'a réaffirmé, le 27 septembre à Genève, la ministre angolaise du Plan, Mme Ana Dias Lourenco, lors de la 37<sup>ème</sup> session du Comité des droits de l'enfant des Nations unies. Une délégation conduite par Mme Lourenco et composée de spécialistes angolais de l'enfance, a défendu à cette occasion le premier rapport national angolais sur la situation de l'enfant angolais, qui a été présenté au Comité des droits de l'enfant en mai dernier.